

0007RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202509/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 05/09/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 septembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
En exercice : 17
Présents : 16
Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENT ET EXCUSÉ : LEFFRAY Stéphane

M LEBOUC Jacky est élu secrétaire de séance.

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE :
ACHAT DIRECT D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'ATUOCONSOMMATION COLLECTIVE

Pour faire suite à la présentation du projet d'autoconsommation collective par la société LE MANS SUN le 10 juin dernier, un marché public de fourniture pour l'achat direct d'électricité renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective a été ouvert.

Seule la société LE MANS SUN a répondu à ce marché.

Au 1^{er} janvier 2026, notre contrat d'électricité comprendra 4 tarifs en fonction des heures pleines, heures creuses et de la saisonnalité. Ces tarifs varient de 98€ à 154€ du MWh, et ne seront fixés que pour une année.

La solution alternative proposée par LE MANS SUN offre un tarif à 144€ du MWh dans l'attente de la construction des ombrières de la Blanchardière, puis de 120€ du MWh lorsqu'elles seront opérationnelles, avec une indexation annuelle de 0,6% garantie sur 5 ans.

Rappelons aussi que chacun de nos sites de consommations aura besoin d'électricité provenant des deux services, l'autoconsommation ne représente qu'un pourcentage évalué ainsi :

Site	Consommation annuelle estimée	Hypothèse de taux autoconsommé
Terrain de football	19540	34%
Salle associative et maternelle	15633	45%
Eglise et presbytère	5736	30%
Mairie	30298	43%
Ecole élémentaire	14393	67%
Atelier communal	17445	39%

Espace culturel	5036	40%
Accueil périscolaire	14047	39%
Restaurant scolaire	50796	53%

A l'unanimité, le conseil municipal attribue le marché d'achat direct d'électricité renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective à LE MANS SUN et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

